



Dossier d'informations

ORGANISATION DE LA FORMATION

Le permis bateau de plaisance peut s'obtenir dès l'âge de 16 ans. Il comprend deux options :

L'option **côtière** vous permettra de piloter un navire à moteur sur le domaine maritime, de jour comme de nuit quelle que soit la puissance du navire et dans la limite des 6 milles (11,12 kilomètres) d'un abri.

L'option **eaux intérieures** vous permettra de piloter sur le domaine fluvial, un bateau de plaisance de moins de 20 mètres de longueur, conçu ou équipé pour circuler à plus de 20 km/h.

Selon vos envies et projets, vous pouvez acquérir une seule option ou les deux simultanément.

➔ Pour obtenir le permis bateau de plaisance, vous devez suivre une formation et réussir des épreuves (théorique et pratique). La formation comprend trois modules (parties). Deux des trois modules sont communs aux deux options.

Le **module théorique préliminaire** comprend 2 heures de formation théorique. Il est **obligatoirement** placé en début de formation. Il est commun aux deux options.

Le **module pratique** est commun aux deux options et comprend 4 heures de formation dont 2 heures à la barre du bateau. Il peut se réaliser tout de suite après le module théorique préliminaire, ou à la suite du module théorique OC - Option côtière / OEI - Option Eaux intérieures. Le module pratique s'articule autour de temps de formation et d'évaluation. L'évaluation est réalisée par nos formateurs habilités.

Le **module théorique OC** et/ ou le **module théorique OEI** comprennent 4 heures de formation préparatoire au code. Ces connaissances seront évaluées lors d'un examen de code (1 par option). Les examens sont organisés par l'administration française.

1^{er} module	Module théorique préliminaire		2 heures
2^{ème} ou 3^{ème} module	Module pratique		4 heures
2^{ème} ou 3^{ème} module	Module théorique OC	Module théorique OEI	8 heures / module
	4h minimum de cours et tests sur la plateforme Prépacode	4h de formation théorique préparatoire au code	
			4h minimum de cours et tests sur la plateforme Prépacode



Dossier d'informations

LOCALISATION DE LA FORMATION

Pour la formation théorique et pratique

Centre de voile sur l'île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines

Rond point Eric Tabarly, RD 912, 78190 Trappes

Un plan d'accès vous sera envoyé avec votre convocation. Place de parking à l'entrée du centre de voile.

CALENDRIER DE VOTRE FORMATION

Il est consultable sur notre site internet www.sports-nautiques.fr/. Une session est organisée chaque mois (sous réserve du nombre de candidats). Vous devez vous assurer de votre disponibilité sur l'ensemble des modules de votre parcours de formation. Pour assurer votre réussite, nous prônons l'étalonnage de votre parcours de formation sur **un mois maximum**.

ORGANISATION FINANCIERE

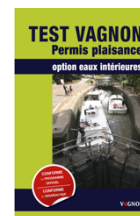
Nos tarifs* comprennent :

- L'intégralité des frais pédagogiques des différents modules de formation ;
- Votre livret du candidat ;
- L'accès à la plateforme « **Prépacode** » avec 4h de cours par option et des séries de questions conformes au programme officiel de questions (sous forme d'entraînement ou d'examen blanc).



Selon l'option choisie :

- Le kit « Côtier » avec un code, un mémento de révision et un livret de test ;
- Le kit « Eaux intérieures » avec un code, un mémento de révision et un livret de test.



	Option cotière <u>OU</u> Option eaux intérieures	Option cotière <u>ET</u> Option eaux intérieures
*Notre tarif	300 €	450 €
Frais annexe à régler à l'administration française	Timbres fiscaux : 108 € (38 € + 70 €)	Timbres fiscaux : 146 € (38 € x 2 + 70 €)
Total	408 €	596 €

Les timbres fiscaux sont à votre charge et ne sont pas inclus dans notre tarif*.

Vous pouvez régler et obtenir vos timbres fiscaux en ligne sur : <https://timbres.impots.gouv.fr>





Dossier d'informations

La formation est à régler lors de votre inscription par chèque ou virement bancaire.

Nos tarifs sont clairs : pas de coûts dissimulés. Nous vous conseillons fortement de passer les options côtières et eaux intérieures ensemble. Vous vous offrirez plus de possibilités dans votre projet ... et vos loisirs (jet ski, location d'un bateau sur la côte ...).

Afficher la barre latérale

[Questions fréquentes](#) | [Visite guidée](#)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

timbres
.impots.gouv.fr

Achat de timbres fiscaux électroniques

■ Information

Pour tous les timbres achetés depuis le 12 septembre 2019, encore non utilisés et non remboursés au 12 mars 2020, les dates de validité et de remboursement ont été allongées de 6 mois. Veuillez ne pas tenir compte de la date inscrite sur le reçu papier de votre timbre électronique.

■ Bienvenue

Ce site vous permet d'acheter des timbres fiscaux électroniques.

Je souhaite ...



Acheter un timbre électronique

Débuter l'achat



Demander le remboursement d'un timbre électronique

Accéder au remboursement



Avoir de l'information sur le timbre électronique

Accéder aux informations

Les autres services de la DGFIP

- ▶ Les impôts
- ▶ Le plan cadastral
- ▶ Le télépaiement des services publics locaux
- ▶ Les amendes
- ▶ Les collectivités locales
- ▶ Les cessions immobilières de l'état
- ▶ Les pensions et retraites de l'état
- ▶ Les ventes domaniales
- ▶ Paiement de la redevance de l'épreuve théorique générale du permis de conduire

CONTENUS DE FORMATION

La formation théorique vous conduit à appréhender pour l'option côtière :

- Le balisage des côtes, le balisage des plages et les pictogrammes à l'exception des marques de musoir ;
- L'initiation au système de balisage région " b " ;
- Les règles de barre et de route ;
- Les signaux : les signaux phoniques de manœuvre et d'avertissement ; les signaux phoniques par visibilité réduite ; les signaux de détresse ; les signaux régissant le trafic portuaire ; les signaux météorologiques ;
- Les feux et marques des navires ;
- Les règles de navigation et de sécurité entre navires de plaisance et entre navires de plaisance et navires professionnels ; les catégories de conception des navires de plaisance marqués ce ; le nombre de personnes ou la charge embarquées ; les limitations de la navigation (zones interdites, limitations de vitesse, signalisation des plongeurs sous-marins et distance de sécurité, zones de conchyliculture) ; la conduite en visibilité restreinte ; le matériel d'armement et de sécurité des navires de plaisance de la catégorie côtière et ses compléments ainsi que les pièces administratives à posséder à bord ;
- La réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur ;
- Connaissances élémentaires du service mobile maritime, du système mondial de détresse et de sécurité en mer (smdm) et du bon usage d'une station radioélectrique fonctionnant dans la gamme des ondes métriques (VHF) : fréquences, voies, alphabet phonétique et notions de langue anglaise de base pour son utilisation ; maritime mobile service identity (numéro mmsi) et appel sélectif numérique (asn), zones du système mondial de détresse et de sécurité en mer (smdm) ; communications liées à la détresse et à la sécurité, protection des fréquences de détresse ; l'organisation du sauvetage en mer ;
- Les règles de la pratique du ski nautique et des engins tractés ; la responsabilité du chef de bord et ses conséquences juridiques ; les bonnes réactions du chef de bord en cas de danger grave ou de détresse lors de la navigation ;
- Des notions d'autonomie en matière de carburant ;
- La protection de l'environnement : les rejets, l'équipement sanitaire des navires habitables, les peintures antisalissures ; la protection de la ressource halieutique : interdiction de vente, de colportage et d'achat du poisson provenant de la pêche de loisir, réglementation de la pêche sous-marine, protection de la faune et de la flore ;
- La météorologie : savoir se procurer les prévisions ; connaître l'échelle anémométrique beaufort et l'état de la mer ;
- L'initiation à la lecture d'une carte marine : connaissance des symboles élémentaires, notions élémentaires sur la marée et ses conséquences sur la navigation ;
- Les règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques.

La formation théorique vous conduit à appréhender pour l'option eaux intérieures :

- Les caractéristiques des voies et plans d'eau ;
- Le fonctionnement des écluses gardées, automatiques ou manuelles ;
- Le fonctionnement des barrages et les consignes de sécurité à observer ;
- Les conditions de stationnement et d'amarrage ;
- La définition des termes en usage les plus courants utilisés par les plaisanciers ;
- Le devoir de vigilance ;
- Les règles de route et de stationnement ;
- La signalisation visuelle et sonore, la connaissance des règles de balisage des voies et plans d'eau navigables ;
- La signalisation des bateaux, les marques d'identification ;
- Les dispositions particulières aux menues embarcations ;
-

- Les notions essentielles sur l'organisation et les missions des services chargés des voies navigables, des visites et du contrôle ;
- Les notions élémentaires sur les règlements particuliers de police ;
- La réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur ;
- Le nombre de personnes ou la charge embarquées ;
- La protection de l'environnement : l'entretien du navire, les rejets, la protection des berges, de la faune et de la flore ;
- L'équipement de sécurité des bateaux de plaisance en navigation intérieure ; les bonnes réactions du chef de bord en cas de danger grave ou de détresse lors de la navigation ;
- Connaissances élémentaires du service radiotéléphonique fluvial, de ses spécificités et du bon usage d'une station radioélectrique fonctionnant dans la gamme des ondes métriques (VHF) : réseaux du service radiotéléphonique fluvial, fréquences et voies ; code atis (automatic transmitter identification system), réglementation spécifique ; communications liées à la détresse et à la sécurité, protection des fréquences de détresse.

Le programme de la formation pratique qui est commune aux options " côtière " et " eaux intérieures " est défini par les objectifs suivants :

- Assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage, être sensibilisé à l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communications embarqués ;
- Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction d'un bulletin météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation ;
- Être responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les moyens de détresse, respecter le milieu naturel ;
- Maîtriser la mise en route du moteur, la trajectoire et la vitesse du navire, l'arrêt de la propulsion, la marche arrière et l'utilisation des alignements ;
- Accoster et appareiller d'un quai, mouiller, prendre un coffre et récupérer une personne tombée à l'eau. Les élèves doivent porter lors des sessions de formation pratique une tenue adaptée permettant d'accomplir en toute sécurité l'ensemble des objectifs de la formation ainsi que le port de l'équipement individuel de flottabilité.

Le formateur valide au fur et à mesure les compétences acquises par l'élève au cours de la formation. Lorsque l'ensemble des compétences a été validé, la formation est réputée effectuée et l'établissement de formation agréé délivre à l'élève une attestation de réussite à la formation. Cette attestation ne doit pas être délivrée avant la réussite à l'épreuve théorique.